

canadien. L'établissement d'un tel organisme pourrait entraîner une réduction considérable des recettes des producteurs de l'Ouest. J'espère que mon inquiétude dans ce domaine n'est pas fondée, quoiqu'on entretienne des craintes à ce sujet dans l'Ouest canadien. J'avertis en outre le ministre que cette mesure peut aussi entraîner le transfert d'aliments du bétail de l'ouest à l'est. Il serait ridicule de faire prospérer une partie du pays au détriment d'une autre. Je dois insister sur le fait que l'industrie de l'élevage est un facteur essentiel de la prospérité de l'Ouest canadien.

Nous sommes impatients de voir ce que fera le nouveau ministre de l'Agriculture et nous sommes prêts à lui donner toutes les chances de se faire valoir.

Le discours du trône a mentionné des projets d'intérêt général sans donner beaucoup de précisions. Je vois, par exemple, que le gouvernement espère transformer le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration en ministère de la Main-d'œuvre; un peu plus loin, on parle de modifier la loi sur la Citoyenneté à cet égard. Toutefois, il n'est fait aucune mention précise de l'immigration ou de la loi sur l'Immigration. Il semble que le nouveau ministre (M. Marchand) continuera de pratiquer une politique d'immigration sélective. Il ressort clairement des études des marchés du travail que notre pays a grand besoin d'immigrants spécialisés, si son économie doit tourner à plein régime.

Il est regrettable, toutefois, que certains de nos ports d'entrée pratiquent une politique de discrimination, dont plusieurs cas me sont connus ou sont connus d'autres députés. Je connais deux situations qui se sont produites dans ma circonscription, mais dont je ne donnerai pas le détail, où l'on a détourné des cuisiniers chinois d'entrer dans notre pays. Presque tous, nous aimons un repas chinois de temps à autre et nous en sommes venus à reconnaître les talents spéciaux qu'il faut pour préparer et servir normalement ces mets délicats. Il y a pénurie de ces talents dans notre pays et, pourtant, plusieurs requérants de Hong-kong, ayant la compétence voulue en la matière, se sont vu refuser l'entrée de notre pays parce qu'ils ne parlaient pas l'anglais. J'espère que cela n'est pas de pratique courante car cela irait directement à l'encontre de la loi sur l'immigration.

Faute de mention, dans le discours du trône, d'un amendement à la loi sur l'immigration en vigueur, on le sait, depuis environ 13 ans, j'ose croire que le nouveau ministre, avec l'aide de son nouveau ministère, préparera un Livre blanc sur l'immigration.

La loi actuelle accorde des pouvoirs discrétionnaires dangereux au ministre et à ses fonctionnaires. Ces derniers peuvent refuser

des immigrants pour divers motifs; lorsqu'on parcourt la loi, on y trouve des expressions étonnantes, comme «antécédents culturels» et autres. Comment faut-il interpréter ces mots? On y trouve aussi l'expression «facteurs économiques». Dans certaines circonstances, ces motifs peuvent suffire pour qu'on refuse l'entrée à un immigrant. Comment faudrait-il interpréter ces expressions d'une façon précise? Un candidat immigrant inapte à s'adapter peut être refusé. Voilà le genre d'expression dangereuse, à mon avis, et qui accorde une bien trop grande liberté d'interprétation aux fonctionnaires régionaux du ministère. Un remaniement s'impose.

Sans aucun doute, de nouveaux programmes de main-d'œuvre destinés à mettre en valeur au maximum les ressources humaines de notre pays, représenteront la tâche première du ministre. J'estime qu'il devrait accorder ensuite la priorité au besoin d'adapter l'immigration aux nouveaux programmes. La Chambre attendra fiévreusement les créations du ministère de la Main-d'œuvre projeté. Qu'il me soit permis de signaler encore que le nouveau ministre devrait accorder la priorité à la publication d'un Livre blanc sur l'immigration.

J'en arrive maintenant à une question d'intérêt plutôt régional ou local. Néanmoins, en accord avec la pratique à l'égard de ce genre d'allocation pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, les membres de la Chambre voudront bien me pardonner d'en faire mention. Je veux parler d'un problème provincial rattaché au problème national, celui du manque de politique nationale à l'égard de la navigation aérienne au Canada.

Mes collègues du Manitoba ont soulevé la question auprès du ministre des Transports (M. Pickersgill), et j'en ai parlé moi-même lorsqu'on s'est opposé à la signature de l'accord récent avec les États-Unis. Le 19 janvier, tel qu'en fait foi le *hansard*, à la page 17, j'ai demandé au ministre s'il ne serait pas opportun d'adopter une politique nationale de l'aéronautique, en signalant qu'à l'avenir, des accords qui avantagent une région du pays au détriment d'une autre ne devraient pas être conclus. Dans sa réponse, qu'on trouvera au bas de la page 17 du *hansard* du 19 janvier 1966, le ministre dit notamment:

...Nous escomptons que le trafic aérien connaîtra un tel essor que l'aviation se développera énormément d'ici trois ans.

Le ministre a exprimé un espoir. Je dois signaler que ce ne sont ni les espoirs ni les intentions qui fourniront au Canada une politique nationale visant à l'expansion de nos services aériens. L'adoption d'une telle politique ne devrait rien enlever aux grandes